



**DOSSIER DE CANDIDATURE  
CORSO 2024  
LA NOUVELLE ERE**

**DIMANCHE 18 FEVRIER 2024  
BORMES LES MIMOSAS**

VILLE DE  
**BORMES  
LES MIMOSAS**





# RÉGLEMENT GENERAL

## **Article 1. OBJET DE LA CONVENTION**

La commune de Bormes les Mimosas organise la manifestation « Corso, la nouvelle ère » qui se tiendra au village, le Dimanche 18 Février 2024.

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'organisateur, fait fonctionner cette manifestation. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à le respecter.

## **Article 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Le Corso est uniquement ouvert aux artisans, producteurs "de bouche", restaurateurs dans la limite de trois emplacements.

Tout candidat adressera son dossier de candidature à la mairie de Bormes les Mimosas et plus particulièrement au service Asso Even Sports avant le 21 janvier 2024. Ce dossier est établi sur la base d'un document type téléchargeable sur le site [www.ville-bormes.fr](http://www.ville-bormes.fr) et Facebook ou qui pourra être envoyé sur demande par voie postale ou mail à [asso.even@ville-bormes.fr](mailto:asso.even@ville-bormes.fr).

L'exposant devra joindre à son formulaire de candidature une photocopie de la carte d'identité, une attestation d'assurance de moins de 3 mois, un extrait de KBIS, et une carte commerçant ou carte professionnelle.

La réception de cette demande par l'organisateur implique que le candidat exposant a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.

Le fait que l'organisateur ait démarché un candidat exposant ne pourra, en aucun cas, être considéré par celui-ci comme un engagement de l'organisateur de lui garantir sa participation à la manifestation.

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription à la manifestation « Corso, la nouvelle ère » mais une demande de participation.

Tous les dossiers de candidature seront examinés par une commission de sélection. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Dès que les candidatures auront été examinées et les emplacements attribués, elles feront l'objet d'un courrier/mail d'inscription ou d'un courrier/mail de refus le cas échéant.

## **Article 3. CRITERES DE SELECTION**

Les critères de sélection sont les suivants :

- Engagement d'une présentation soignée et festive des produits proposés à la vente
- Proposer des produits faciles à manger, vite préparés (menu spécial enfant apprécié)
- Proposer le paiement par carte bleue
- Proposer des tarifs abordables pour les familles
- Ne pas proposer de confettis, ni de ballon hélium



#### **Article 4. MODALITES D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS**

L'inscription d'un exposant ne deviendra définitive qu'après réception d'un courrier/mail confirmant l'inscription, la signature d'une convention.

Le règlement de la participation financière liée à la réservation de l'emplacement devra intervenir le jour de la manifestation entre 7h et 8h auprès du régisseur. Plusieurs moyens de paiement seront acceptés, paiement par carte bancaire, chèque et espèces.

Le rejet de l'inscription sera également signifié par un courrier/mail.

L'organisateur détermine au mieux l'attribution des emplacements.

L'organisateur pourra, s'il le juge nécessaire et pour des raisons de sécurité, en modifier la situation lors de l'installation.

#### **ARTICLE 5. OCCUPATION DES STANDS**

L'installation des exposants est prévue le 18 février 2024 entre 7h et 8h.

Le démontage interviendra le 18 février 2024 à partir de 18h.

Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture, soit de 9h à 17h.

Il est interdit aux exposants de partager, céder, de sous louer ou transférer tout ou une partie de l'emplacement attribué par l'organisateur.

#### **Article 6. CONDITIONS TECHNIQUES**

L'organisateur s'engage à mettre à disposition à l'exposant qui en fait la demande un emplacement en contrepartie d'une participation financière définie dans l'article 7.

Un point d'eau collectif à proximité de l'emplacement sera mis à disposition des exposants.

L'organisateur s'engage à aménager un espace restauration avec tables et bancs.

Aucun matériel supplémentaire ne pourra être prêté par la Mairie.

L'organisateur s'engage à fournir de l'électricité à l'exposant qui en fait la demande selon ses besoins.

L'exposant devra renseigner le nombre de prises souhaitées et la caractéristique des prises (prise 220V ou prise triphasée).

Par mesure de sécurité, aucun étalage ne doit déborder de l'emplacement dédié à l'exposant.

Pendant et après la manifestation, aucun déchet ne doit rester sur le stand ou aux abords du stand (ni carton, ni bouteille vide...). Des containers à déchets et bouteilles seront à disposition des exposants.



## **Article 7. CONDITIONS FINANCIERES**

Pour l'édition 2024, il sera demandé une participation de 150€.

Toutes les détériorations causées par les installations, matériels ou les marchandises de l'exposant seront facturées à l'exposant.

## **Article 8. ASSURANCES**

L'organisateur est couvert pour le risque Responsabilité Civile par un contrat souscrit à l'année. L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à un tiers.

## **Article 9. SUSPENSION – ANNULATION**

En cas de désistement ou de non occupation de l'emplacement réservé, les sommes versées restent acquises à l'organisateur qui peut disposer librement de l'emplacement. En cas de départ anticipé avant la fin de la manifestation, la totalité de l'inscription sera conservée par l'organisateur.

En cas de désistement de l'exposant pour cas de force majeure (décès ou maladie), sous réserve d'en avoir informé l'organisateur par courrier ou email avec accusé de réception et d'avoir fourni un justificatif, le montant de son inscription lui sera restitué.

En cas d'annulation totale de la manifestation de la part de l'organisateur moins de 48h avant l'ouverture de la manifestation, le montant de l'inscription ne sera pas du par l'exposant.

En cas d'intempéries, le montant de l'inscription restera du par l'exposant.

## **Article 10. LITIGES**

TOUT LITIGE INTERVENANT ENTRE LES PARTICIPANTS A CE SALON ET NECESSITANT L'INTERVENTION DE L'AUTORITE MUNICIPALE OU DES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE SERA SANCTIONNE SOIT PAR L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE CETTE MANIFESTATION, SOIT PAR DES POURSUITES QUI POURRONT ÊTRE EXERCEES S'IL Y A LIEU.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents.



# FORMULAIRE CANDIDATURE - FICHE ADMINISTRATIVE

**Dénomination de la structure/de la société :**

**Adresse postale :**

**Téléphone :**

**Adresse mail :**

**Site internet/ instagram/facebook :**

**Nom et Prénom du responsable légal :**

**Statut :**

**N° de RCS/RM :**

**N° de SIRET :**

**N° code APE :**

**Liste des produits mis en vente :**

**Attestation sur l'honneur :**

Je soussigné(e) ....., représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé joint à ce dossier et déclare y souscrire. Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Cachet commercial

Fait le :

Nom et signature

A :

Précédée de la mention

"Lu et approuvé, pour accord):

**Joindre carte d'identité, l'attestation d'assurance, extrait KBIS et une carte commerçant ou carte professionnelle au dossier de candidature. Toutes les pièces demandées concernant l'activité de l'exposant devront être en cours de validité et de moins de 3 mois.**

Ce dossier complété est à retourner pour **le 21 janvier 2024 au plus tard**, par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Bormes les Mimosas, 1 place Saint François, 83230 Bormes les Mimosas ou par mail [asso.even@ville-bormes.fr](mailto:asso.even@ville-bormes.fr) Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Candice ou Céline par téléphone au 04 94 05 34 54.



# FORMULAIRE CANDIDATURE - FICHE TECHNIQUE

**Besoins spécifiques pour votre activité :**

Eau (accès aux sanitaires des salles Bormisport et Polyvalente)

Electricité (**indiquer la puissance de chaque appareil**)

.....

.....

Prise électrique 220V       Prise électrique triphasée

**Nombre de prises électriques souhaitées**

.....

**Autres besoins :**

.....

**Hauteur de votre véhicule :**

.....

**Longueur et largeur (pour Food trucks)**

.....

**Mode(s) de paiement proposé(s) aux clients le jour de la manifestation :**

Espèces

Carte Bleue

Chèques